

PROCÈS-VERBAL	Date : 23 mai 2019	
Réunion du Conseil d'administration du CED	Lieu : Steigenberger Hotel Herrenhof, Herrengasse 10, 1010 Vienne, Autriche	
	Début : 09:00	Fin : 15:20
Président	Marco Landi, Président du CED	
Participants	Voir liste en annexe	
Représentantes du Bureau bruxellois	Nina Bernot, Lea Pfefferle, Aneta Tyszkiewicz et Ainhoa Zamacona	

1. Accueil, quorum et excuses		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> Liste des participants 	
<p>Véronique Pellegrain a transmis ses excuses pour son absence due à une fracture de la cheville. Pavel Kobler et Jasminka Polić de la Chambre croate des dentistes participent à la réunion en qualité d'hôtes de l'Assemblée générale (AG) de mai 2020.</p>		

2. Approbation de l'ordre du jour		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> CED-B-A-2019-02-E/D/F 	
L'ordre du jour est approuvé sans aucune modification.		

3. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> CED-B-M-2019-01-E/D/F 	
Le Conseil d'administration (Conseil) est informé de l'absence de commentaires sur le document et de l'adoption du procès-verbal par email.		

4. Rapport du Président		Rapporteur : Marco Landi
<p>Le Président informe le Conseil a) de la tenue d'une première réunion avec la toute nouvelle Directrice générale de la DG SANTÉ prévue le 4 juillet autour des perspectives en matière de santé, de vaccination, de RAM et de santé bucco-dentaire ; b) de l'organisation éventuelle d'un événement au Parlement européen après les élections (probablement en automne) afin de présenter la vision du secteur sur l'avenir de la politique de l'UE en matière de santé ; c) du processus de sélection du premier stagiaire EDSA auprès du Bureau du CED dont la mission principale sera la mise à jour du Manuel UE ; d) des réactions suite à la première réunion en ligne du Conseil (le 18 avril) en vue de discuter du maintien ou non de ce type de réunion et de résoudre les problèmes rencontrés le 18 avril.</p>		

Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Président exprime son inquiétude par rapport au processus décisionnel lors des réunions en ligne et s'interroge sur la nécessité de rédiger un procès-verbal officiel de ces réunions. Doniphan Hammer est satisfait de la première réunion et propose la tenue régulière de (brèves) réunions en ligne au moins une fois par mois. Piret Väli rappelle que la prise de décisions exige la présence d'une majorité de membres. Nina Bernot évoque l'Article 19 des Statuts : le quorum (la moitié des membres du Conseil) est d'application pour toutes les réunions, qu'elles soient physiques ou en ligne.
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> Les convocations (informelles) et réunions en ligne du Conseil sont maintenues. Le Président et le Bureau bruxellois décideront de la fréquence et du type de réunion requis. En cas de réunion en ligne nécessitant une décision, un ordre de jour et un procès-verbal officiels sont requis. Les décisions prises lors de réunions en ligne seront également envoyées à l'adresse email du Conseil, a fortiori en cas d'empêchement d'un ou plusieurs membres du Conseil.

5. Politique en matière de conflit d'intérêts		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> Politique du CED en matière de conflit d'intérêts (CED-DOC-2019-001-REV1-E) 	
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil examine le projet de politique. Mick Armstrong demande comment le CED gèrerait un conflit d'intérêts avéré sans comité d'audit. Le Président souligne que l'idée est d'adopter une politique basique et de la réviser le cas échéant. 	
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil adopte la politique et approuve son envoi à l'AG pour information. 	

6. Orientations sur la confidentialité des débats au sein du Conseil		Rapporteur : Marco Landi
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> Projet d'orientations sur la confidentialité des débats au sein du Conseil (CED-DOC-2019-033-E) 	
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil examine les implications éthiques et juridiques de la confidentialité des débats au sein du Conseil et note que, en vertu des Statuts du CED, le contenu du procès-verbal des réunions du Conseil est considéré comme public. Nonobstant le caractère confidentiel de certains débats (si déclarés comme tels par le Président), les décisions du Conseil sont toujours consignées dans le procès-verbal et sont donc publiques. 	
Décision	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil adopte les orientations. 	

7. Candidature de nouveaux membres		Rapporteur : Marco Landi
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de VBT (CED-DOC-2019-034-E) 	
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Président informe le Conseil de ses contacts avec les associations dentaires belges qui confirment l'absence actuelle d'un accord entre les quatre associations concernant la création d'un Comité belge des dentistes. Il faudra attendre le résultat des élections sociales de juin pour établir la représentativité de chaque association. 	
Décision	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil décide de réexaminer ce dossier dès que les associations belges seront parvenues à un accord. 	

8. Finances		Rapporteur : Mick Armstrong
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> Rapport financier intermédiaire janvier-avril 2019 (CED-DOC-2019-035-E) 	

Conseil	<ul style="list-style-type: none"> • Le trésorier informe le Conseil des derniers résultats financiers du CED, détaillés dans la lettre du Trésorier à l'AG (CED-DOC-2019-021-E) et ouvre les débats sur les réserves du CED. • Nina Bernot présente les projections des réserves du CED jusqu'en 2025. Une hausse des cotisations de l'ordre de l'inflation (2%) à partir de 2021 placera le CED dans un léger déficit pendant les 5 années suivantes avec, selon les projections, un tassement des réserves à 39% des coûts annuels à la fin 2025. En cas de maintien d'une hausse à 2,5% (comme en 2020), les réserves atteindront 46% fin 2025. • Le Conseil discute des différentes méthodes de calcul des cotisations, notamment l'instauration d'une cotisation minimum et d'un modèle de cotisations dégressif, et de la nécessité d'une solidarité entre les membres du CED. • Le trésorier confirme qu'il informera l'AG du fait qu'un départ de BDA obligerait le CED à revoir son budget et que le Conseil planche sur une série de solutions.
Décision	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil donne son accord de principe à une hausse nécessaire des cotisations de 2,5% par an jusqu'en 2025.

9. Communications		Rapporteuse : Nina Bernot
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel 2018 • Orientations sur la campagne « portraits de dentistes » (CED-DOC-2019-036-E) 	
Nina Bernot	<ul style="list-style-type: none"> • Informe le Conseil des activités en cours et proposées, notamment du projet de publier de courtes vidéos sur Twitter, de remplacer les lettres d'information par des articles ponctuels et de lancer une campagne baptisée « portraits de dentistes ». Elle demande l'avis du Conseil quant à une nouvelle participation du CED à la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire en avril. 	
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> • Le Conseil soutient l'idée de tourner de courtes vidéos avant et à l'issue des AG ainsi que dans des contextes particuliers (par exemple les élections européennes). Le Président suggère de le faire également à l'issue des réunions des groupes de travail. • Le Conseil approuve le remplacement des lettres d'information par des articles ponctuels et suggère aux membres de proposer des sujets et des auteurs. Ulrike Matthesius propose un article dédié à la RAM pour une publication en novembre. • Le Conseil évoque la campagne « portraits de dentistes » et note qu'elle pourrait aller à l'encontre de la législation sur la publicité dans certains pays. Le Conseil donne son feu vert au lancement de la campagne et laisse aux associations nationales le soin d'établir si celle-ci est compatible avec la législation en vigueur dans leur pays et si elles sont en mesure d'y participer. • Le Conseil approuve la participation du CED à la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire ; suggère d'interroger la FDI/ERO sur la forme que pourrait prendre cette participation et de réfléchir à un moyen de donner à cette journée un éclairage européen. 	

10. GPC Antibiotiques en dentisterie		Rapporteur : Hans Schrangl
Document de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du GPC Antibiotiques en dentisterie par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-031-E) 	
Aucune mise à jour.		

11. GPC Marché intérieur		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Point sur les travaux du GPC Marché intérieur par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-023-E) • Déclaration du CED sur la publicité (CED-DOC-2019-017-REV1-E/D/F) • Résolution de Skopje (CED-DOC-2019-037-E) • Lettre d'accompagnement à la résolution de Skopje (CED-DOC-2019-038-E) 	
<p>Le rapporteur a) présente la nouvelle version de la déclaration sur la publicité et les commentaires de la Pologne et du Portugal ; b) annonce la signature de la résolution de Skopje ; c) informe le Conseil de l'étude de la Commission intitulée « behavioural economic analysis of professionals' incentives in health professions » (analyse économique comportementale des incitants professionnels dans le secteur des soins de santé).</p>		

Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Conseil examine les commentaires transmis par la Pologne et le Portugal. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Conseil décide de rejeter le commentaire de la Pologne au motif que le libellé actuel met l'accent sur les traitements « inutiles ». ○ Concernant la lettre du Portugal, le Conseil établit que les activités du CED ne sont pas contraignantes pour les associations nationales et conclut que le commentaire s'éloigne du contenu du document sur la publicité et devrait être examiné dans un autre document. Paulo Melo insiste sur son utilité pour l'association dentaire portugaise dans le cadre des soins gratuits et s'interroge sur les implications juridiques d'un débat sur la publicité pour des soins gratuits au sein du CED. Joakim Lilholt explique qu'au Danemark les implications juridiques d'une discussion en interne et d'une publication ne sont pas les mêmes. Néanmoins, Klaas-Jan Bakker signale que tout débat interne impliquant les tarifs est déjà problématique en soi aux Pays-Bas. Doniphan Hammer explique que la France ne sera pas en mesure d'accepter la proposition portugaise car contraire à la législation française. Le Président insistera auprès de l'AG sur le fait que le document présenté est le meilleur compromis possible. ● Le Conseil examine la possible réouverture de la résolution sur les soins dentaires en entreprise en vue d'y insérer un paragraphe reflétant le contenu de la déclaration de Skopje lors de l'AG de novembre 2019. Jörg Krainhöfner informe le Conseil que la résolution sur les soins dentaires en entreprise est mentionnée dans les considérants d'une nouvelle loi allemande sur les soins de santé. Paulo Melo annonce au Conseil que l'Association dentaire portugaise a modifié ses Statuts en 2015 afin de s'ouvrir aux entreprises. ● Doniphan Hammer explique que la France attend toujours la décision du Conseil d'État concernant le renvoi éventuel du dossier sur l'accès partiel devant la Cour de justice européenne. ● Freddie Sloth-Lisbjerg rappelle la nécessité de suivre de très près les politiques de délégation et de substitution qui sont omniprésentes. Le Président indique que la profession d'assistant en chirurgie dentaire est désormais reconnue en Italie et qu'il y a risque de voir apparaître des modules de cours incluant pathologie et détection de cancers.
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Conseil proposera la déclaration du CED à l'AG sans modification aucune. ● Le Conseil rouvre la résolution du CED sur la dentisterie d'affaires afin d'y intégrer le contenu relatif à la résolution de Skopje.

12. GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux		Rapporteur : Doniphan Hammer
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Point sur les travaux du GT Matériaux dentaires et dispositifs médicaux par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-025-E) ● Déclaration du CED sur la mise en œuvre du règlement sur les dispositifs médicaux (RDM) (CED-DOC-2019-027-E/D/F) ● Lettre à la Commission européenne concernant l'étude de faisabilité (CED-DOC-2019-039-E) 	
<p>Le chargé de liaison a) présente la dernière version de la déclaration du CED sur la mise en œuvre du RDM ; b) fait le point sur l'appel à experts sur le RDM lancé par la Commission européenne ; c) évoque la réunion du Président du CED avec BioMed Alliance ; d) annonce que le CED a sollicité une réunion avec la Commission pour assurer le suivi de la lettre sur l'étude de faisabilité et que le professeur Schmalz s'est longuement entretenu avec Deloitte au sujet de cette étude ; que le Royaume-Uni, l'Irlande et la Grèce ont transmis leurs réponses au questionnaire et invite les membres à présenter leur plan d'action national dès publication le 1^{er} juillet 2019 ; e) annonce l'intention du groupe de travail de se pencher sur la sécurité des produits de blanchiment dentaire en vente libre et des dentifrices au charbon lors de la prochaine session d'octobre.</p>		
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> ● Klaas-Jan Bakker donne des nouvelles de la situation au Pays-Bas, où le ministère de la Santé a entrepris de rédiger un plan d'action national qui prévoit une non-ingérence dans les décisions de traitement prises par les chirurgiens-dentistes. ● Paulo Melo informe le Conseil que le ministère de l'Environnement a récemment inclus le ministère de la Santé et d'autres acteurs dans le processus et que l'Association dentaire portugaise devrait intégrer le groupe qui procèdera à l'analyse du plan. ● Freddie Sloth-Lisbjerg rappelle que le Danemark a décidé d'abandonner l'amalgame dentaire depuis 2000 et ne concerne aujourd'hui plus qu'1% des obturations. Son utilisation n'est possible que dans trois cas de figure et doit être dûment motivée et consignée dans le dossier du patient. ● Le Conseil évoque sa crainte de voir disparaître complètement l'amalgame dentaire des 	

	programmes d'études en dentisterie.
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil décide de remplacer le terme déclaration par celui de <i>position</i>, plus conforme à l'objectif du document. La position du CED sur la mise en œuvre du RDM sera proposée à l'AG.

13. GT Éducation et qualifications professionnelles		Rapporteur : Paulo Melo
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Éducation et qualifications professionnelles par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-024-E) Projet de résolution du CED sur le DPC – Mise à jour 2019 (CED-DOC-2019-010-E/D/F) 	
Le chargé de liaison a) présente la dernière version de la résolution du CED sur le DPC – Mise à jour ; b) fait le point sur les préparatifs de l'organisation de la conférence One Health qui se tiendra le 4 décembre ; c) fait le point sur les relations avec EDSA et ADEE ; d) annonce la révision prochaine de la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (ESCO) ; e) expose la stratégie du GT concernant la mise à jour de l'annexe V.3/5.3.1 de la directive 2005/36/CE ; f) indique que les tendances des effectifs en santé dentaire seront évoquées pendant la pause-déjeuner de l'AG ; h) décrit les priorités du GT pour les prochains mois.		
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Doniphan Hammer fait remarquer qu'une certaine collaboration, notamment un échange d'informations, avec les hygiénistes dentaires (HD) est envisageable mais rappelle que ceux-ci font partie de l'équipe dentaire et ne constituent pas une profession à part entière. Klaas-Jan Bakker ajoute que le gouvernement néerlandais souhaite accroître l'indépendance des HD. Mick Armstrong souligne que les revendications du Conseil de la European Dental Hygienists Federation dépassent les attentes des membres. Ce n'est pas au CED d'apporter les preuves pouvant remettre en question la rentabilité du transfert de tâches. Jörg Krainhöfner propose de dresser un inventaire des compétences des HD dans chaque pays. Paulo Melo signale que l'exercice a déjà été fait et ajoute que la plupart des décideurs politiques ne croient pas en la rentabilité du transfert de tâches. 	
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> La résolution du CED sur le DPC – Mise à jour 2019 sera proposée à l'AG sans aucune modification. Le Conseil décide que toute future réunion avec les représentants des hygiénistes dentaires se fera de manière informelle et en présence du Président, accompagné d'un membre du Conseil du CED. 	

14. GT Santé en ligne		Rapporteuse : Piret Väli
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Santé en ligne par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-028-E) Projet de résolution du CED sur l'évaluation en ligne des chirurgiens-dentistes – Mise à jour 2019 (CED-DOC-2019-012-E/D/F) 	
La chargée de liaison a) présente la dernière version de la résolution du CED sur l'évaluation en ligne des chirurgiens-dentistes – Mise à jour 2019 et fait part du commentaire de la Chambre polonaise des médecins et dentistes ; b) signale la participation d'un représentant de la Commission européenne à la dernière réunion du GT ; c) annonce que le GT a été chargé de formuler des recommandations sur l'ensemble des données dentaires à intégrer dans les dossiers de santé européens informatisés et que le sujet sera abordé aussi lors du déjeuner de l'AG ; d) présente les priorités du GT pour les prochains mois.		
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil examine la base juridique du commentaire transmis par la Chambre polonaise des médecins et dentistes. 	
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> La résolution du CED sur l'évaluation en ligne des chirurgiens-dentistes sera proposée à l'AG avec les changements proposés par la Chambre polonaise des médecins et dentistes. 	

15. GT Sécurité du patient, contrôle des infections et gestion des déchets		Rapporteur : Freddie Sloth-Lisbjerg
--	--	-------------------------------------

Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Santé du patient, contrôle des infections et gestion des déchets par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-030-E)
<p>Le chargé de liaison a) présente brièvement les résultats du questionnaire sur les techniques de sédation en dentisterie qui seront analysés en détails lors de l'AG ; b) annonce l'intention du GT d'intensifier ses travaux sur le développement durable en dentisterie et de prendre contact avec Brett Duane, professeur agrégé en santé publique dentaire au Trinity College de Dublin pour en savoir plus sur les résultats clés de ses recherches sur l'organisation de services de santé dentaire durables. Brett Duane est invité à la réunion d'octobre du GT et sa participation éventuelle à l'AG du CED en novembre est soumise à l'avis du Conseil ; c) présente la stratégie du GT en matière de santé du patient et son programme de travail pour les prochains mois.</p>	
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Président recommande de veiller à ce que le contenu des résolutions ne soit pas trop technique ; l'objectif du CED est d'émettre des positions politiques, pas des conseils pratiques. Le Conseil débat du bien-fondé de la contribution d'experts extérieurs aux AG du CED.
Décisions	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil accepte que Brett Duane présente ses recherches lors de la pause-déjeuner de l'AG du CED en novembre 2019.

16. GT Santé bucco-dentaire		Rapporteur : Henk Donker
Documents de travail	<ul style="list-style-type: none"> Point sur les travaux du GT Santé bucco-dentaire par le Bureau bruxellois (CED-DOC-2019-029-E) Livre blanc sur la prévention (CED-DOC-2019-015-REV1-E/D/F) 	
<p>Le rapporteur a) présente la dernière version du livre blanc sur la prévention et les commentaires transmis par la Pologne, la France, l'Irlande et le Royaume-Uni ; b) sollicite l'avis du Conseil quant à une éventuelle politique du CED sur la vaccination ; c) demande aux membres du Conseil s'ils connaissent un expert en tabacologie susceptible de rejoindre le groupe de travail d'ENSP sur le tabac et la dentisterie.</p>		
Conseil	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil s'accorde sur le fait qu'une position du CED sur la vaccination devrait être à la fois générale et favorable à la vaccination mais surtout centrée sur la vaccination anti-VPH eu égard à son incidence sur le cancer de la bouche. Paulo Melo annonce qu'il pense avoir trouvé un expert pour le groupe de travail tabac-dentisterie. Le Président propose de rassembler les textes anti-tabac déjà rédigés par les membres. Le Conseil examine les commentaires des membres et apporte plusieurs modifications au livre blanc : changement d'intitulé, ajout d'une mention sur le fluor, redéfinition du terme « carie » et promotion de la vaccination anti-VPH pour les jeunes des deux sexes. 	
Décision	<ul style="list-style-type: none"> Le livre blanc sera proposé à l'AG avec les modifications apportées par le Conseil au cours de la réunion. Le groupe de travail peut commencer à travailler sur une position sur la vaccination. 	

Divers
<p>Dates et lieux des prochaines réunions</p> <ul style="list-style-type: none"> 20 septembre 2019, Bruxelles 21 novembre 2019, Bruxelles 7 mai 2020, Dubrovnik 19 novembre 2020, Bruxelles 18 novembre 2021, Bruxelles

PRÉSIDENT

BUREAU BRUXELLOIS
